

Nous travaillons de manière proactive pour établir des relations à long terme, fructueuses et mutuellement bénéfiques avec les populations autochtones lorsque nos zones d'activité se situent sur leurs terres et territoires.

Nous reconnaissons:

- l'importance des terres forestières pour le bien-être social, économique, environnemental et culturel des peuples autochtones;
- que les peuples autochtones sont les gardiens de leurs terres et ont la responsabilité de préserver les valeurs culturelles, écologiques et environnementales de leurs territoires pour les générations futures;
- les droits légaux et constitutionnels reconnus, y compris les titres de propriété et les droits à l'autonomie, des peuples autochtones, tels qu'ils sont énoncés dans les textes suivants:
 - la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones,
 - les lois et réglementations fédérales, provinciales et étatiques, et
 - les traités ou autres accords entre les gouvernements et les peuples autochtones;
- les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada et chercher des occasions de prendre des mesures sur ceux qui sont applicables à nos activités.

Nous nous engageons à:

- l'établissement de relations positives et mutuellement bénéfiques avec les populations autochtones;
- utiliser les ressources et les informations disponibles pour identifier les populations autochtones dont les droits peuvent être affectés par les activités de gestion forestière d'Interfor;
- s'engager dans une consultation inclusive et chercher à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones lorsque nos zones d'opération se situent sur leurs terres et territoires;
- entretenir un dialogue précoce et permanent sur les activités de gestion forestière d'Interfor et répondre aux demandes et aux préoccupations des populations autochtones;
- collaborer avec les populations autochtones afin d'identifier et de protéger les sites et les valeurs qui ont une importance spirituelle, historique et culturelle continue;
- développer des relations commerciales avec des entreprises appartenant à des autochtones;
- soutenir l'éducation, la formation et le renforcement des capacités des populations autochtones et promouvoir l'embauche de populations autochtones dans nos activités;
- offrir une formation de sensibilisation culturelle à notre personnel canadien et soutenir sa participation à des événements culturels autochtones ; et
- encourager nos partenaires, vendeurs, fournisseurs, transporteurs et autres prestataires de services à respecter les droits des populations autochtones, notamment en établissant des relations proactives et mutuellement bénéfiques, en procédant à des consultations inclusives et en cherchant à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé de ces communautés.

Toute préoccupation liée à nos engagements en vertu de la présente politique peut être signalée en utilisant notre ligne téléphonique confidentielle de dénonciation ("Hotline") (1-844-449-9988 sans frais en Amérique du Nord, ou +1-604-681-2175 dans le monde entier) ou l'adresse électronique (whistleblower@interfor.com).

FIN DE LA POLITIQUE